



Inscriptions scolaires 2020

Votre enfant doit entrer en école Maternelle (Petite Section) ou en école Élémentaire (CP) au mois de septembre prochain ?

La période d'inscription s'ouvre à compter du 15 mai 2020.

Vous devez retourner à la Mairie les documents suivants :

- La fiche d'inscription remplie (disponible sur le site internet de la commune : service Mairie-informations pratiques),
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, impôts...),
- Copie du livret de famille.

En cette période de confinement et de crise sanitaire, **les déplacements à la Mairie doivent être les plus rares possibles** pour votre sécurité et celle des personnels.

Les envois doivent se faire prioritairement de manière numérique à l'adresse :

mairie.secretariat@tours-sur-marne.fr